

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRÉCY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le deux avril deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

**Etaient présents** : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Joannie DEMONTOUX, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

**Absents excusés** : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ, Charlene BOUGLÉ pouvoir à Christophe REFFIENNA

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie PIÉDALLU

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Stéphanie PIÉDALLU a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026.

**Délibération pour désigner les représentant CNAS**

Madame Le Maire propose :

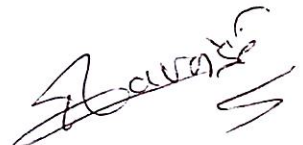
De désigner Madame COURCIER membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune d'Aunay sous Crécy au sein du CNAS.

De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la commune d'Aunay sous Crécy au sein du CNAS : Flore LAUNAY secrétaire générale de Mairie.

Après délibération,

Le conseil municipal vote à l'unanimité la désignation des représentant CNAS

Pour extrait certifié conforme,  
Madame Le Maire, LAVOISÉ Fan



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 09/04/2026  
Et publication ou notification du : 09/04/2026  
AUNAY SOUS CRECY le 09/04/2026

